

L.I.F.E.
Saison 2014 / 2015

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
PV N°38 -14/15

Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 09 Juin 2015

Présents : M.HACHED, Président de la C.O.C LIFE, Ph. VALLET, R.UZAN, M.TURBIAN, P.BOIZARD, N.ZAJAC, M.JEANNE, C.PEETERS membres de la C.O.C. LIFE

Excusés: J.RICHOL

Les accèdent en Nationale 3 sont :

- +16F Stella St Maur
- +16M Maisons Alfort

Les ayants droits Championnat de France -18

Féminins :

- 1- Entente Blanc-Mesnil/Aulnay
- 2- Serris Val d'Europe
- 3- Stella St Maur
- 4- Entente Sud 93
- 5- Brie 77
- 6- Villiers Sur Marne
- 7- Kremlin Bicêtre

Pour les féminins, sous réserve du nombre de places attribuées à notre Ligue par la FFHB

Masculins : 8 ayants droits

- 1- Créteil
- 2- Ivry
- 3- Tremblay
- 4- Entente Sud 93
- 5- St Maur / Maisons Alfort
- 6- Entente PCT 77
- 7- Lagny
- 8- Aubervilliers

Les poules des différents championnats seront constituées le **16 Juin 2015.**

FAIR-PLAY

+16F :

- 1- Gagny
- 2- Montereau
- 3- Blanc-Mesnil

+16M :

- 1- Montereau
- 2- Le Bourget
- 3- Villeparisis

Fait à Bondy le 09 Juin 2015

**Malik HACHED
Président COC**

**Catherine PEETERS
Secrétaire de Séance**

**Les Membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision
sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.